

L'État de l'Illinois oblige Catholic Charities à cesser ses activités d'adoption

Author : Rédaction RC

Categories : [Cathophobie](#), [Rapports Église/État : Laïcité](#)

Date : 28 mai 2011

Dès le 1er juin entrera en vigueur la loi dite **Religious Freedom Protection and Civil Unions Act** (loi sur la protection de la liberté religieuse [sic] et les unions civiles) votée par le législateur de l'Illinois. Cette loi ne comportant aucune clause dérogatoire permettant aux organisations charitables catholiques spécialisées dans l'adoption par des familles d'accueil d'orphelins et d'enfants abandonnés, de continuer à pouvoir refuser de proposer ces enfants à l'adoption par des couples homosexuels ou concubins, et pas même d'orienter de tels couples demandeurs vers d'autres agences non confessionnelles, sauf à perdre leurs subventions étatiques, le diocèse de Rockford (Illinois) vient donc d'annoncer le 26 mai qu'il mettra un terme ce même jour aux activités d'adoption menées depuis plus de dix ans par son agence **Catholic Charities**. Les six diocèses catholiques que compte l'Illinois représentent 20 % des adoptions dans l'État, et ont permis de placer 3 700 enfants victimes de violences ou de négligences dans des familles d'accueil sélectionnées au cours des dix dernières années. Pour le seul diocèse de Rockford, cette loi supprimera 58 emplois chez **Catholic Charities**. Au nom de la « liberté religieuse », ce qui est un comble, l'État de l'Illinois vient d'y porter un grave coup tout en mettant en péril des milliers d'enfants.

Source : [L'Observatoire de la Christianophobie](#)